

Presse
Semaine nationale « Prévention des cancers professionnels »
du 22 au 28 novembre 2010

Communiqué de presse	1
« Le risque de cancers professionnels : l'avez-vous pris en compte dans votre entreprise ? »	
Témoignages d'entreprise	2
Entreprises accompagnées par la Carsat Auvergne dans leur démarche de prévention des cancers professionnels	
Points à retenir...	3
Plus d'un salarié sur 10 sont exposés à un ou plusieurs cancérogènes au travail. La plupart des secteurs d'activité sont concernés.../...	
La Carsat Auvergne, membre du réseau de l'Assurance Maladie Risques Professionnels	4
Elle dispose de moyens humains, techniques, juridiques et financiers qui lui permettent d'être un acteur majeur de la prévention dans la région.	
La Carsat Auvergne	5
Assurance Retraite et Assurance Maladie	

Communiqué de presse – Novembre 2010

Carsat Auvergne : accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention des cancers professionnels

**« Le risque de cancers professionnels :
l'avez-vous pris en compte dans votre entreprise ? »**

En France, plus de 2 millions de salariés sont exposés à un ou plusieurs produits cancérigènes sur leur lieu de travail en 2003 (enquête SUMER). **Concernant tous les secteurs d'activité, ce risque reste pourtant méconnu et sous-estimé par la moitié des chefs d'entreprises. Il est donc nécessaire d'aider à cette prise de conscience et de connaissance en donnant des repères simples pour reconnaître ce risque et apprendre à le prévenir.**

Le cancer est la deuxième cause de mortalité en France après les maladies cardiovasculaires. Il est même la première cause de mortalité chez les hommes. Même si de nombreux facteurs interviennent dans l'apparition de cette maladie, l'origine professionnelle est fortement suspectée dans 4 à 8,5 % des cas : les cancers d'aujourd'hui sont alors les conséquences des expositions des années 60 à 70. Et se mobiliser aujourd'hui pour éviter les cancers de demain constitue un véritable enjeu de santé publique.

Qu'est-ce qu'un cancer professionnel exactement ?

Il s'agit de tout cancer dont l'exposition au travail à des agents cancérigènes a eu un rôle déterminant dans son apparition. Un cancer peut faire l'objet d'une demande de reconnaissance en tant que maladie professionnelle donnant droit à réparation du préjudice subi. C'est à la victime ou à ses ayants droit de faire cette démarche. Le plus souvent, la maladie survient longtemps après l'exposition à un agent cancérigène : 10, 20 voire 40 ans après, donc généralement après cessation de l'activité professionnelle. Les cancers professionnels les plus fréquents sont les cancers du poumon, des fosses nasales, de la vessie et les leucémies. Comme le cancer est une maladie due à plusieurs facteurs intriqués (environnement, comportements alimentaires, tabac, travail...), il est difficile, voire impossible, de savoir quelle part est due à l'exposition professionnelle pour un cas isolé. Pourtant, il est certain que supprimer ou réduire le danger au travail permet d'éviter de nombreux cancers, théoriquement même, éviter plus de 10 000 nouveaux cas par an.

Agir aujourd'hui pour prévenir les cancers de demain

La Carsat Auvergne est engagée depuis longtemps dans la prévention des cancers professionnels. Il y a plus de 30 ans, le benzène et l'amiante étaient déjà ciblés, puis à partir des années 80, les poussières de bois. Ces dix dernières années, l'action s'est renforcée. Aujourd'hui, la prévention des cancers professionnels figure parmi les orientations prioritaires du réseau prévention des risques professionnels de l'Assurance Maladie. Les ingénieurs-conseil et contrôleurs de sécurité de la Carsat ont été formés sur le risque cancérigène pour aider et conseiller les entreprises dans leurs actions quotidiennes de terrain. La mobilisation concerne la connaissance des cancers professionnels dans le but d'une indemnisation légitime des victimes et la prévention en agissant sur les facteurs d'exposition pour éviter les cancers professionnels à l'échéance de 10, 20 ou 30 ans.

Pour renforcer notre action, une campagne européenne sur la prise en compte des risques d'exposition des salariés aux agents chimiques dangereux sur les lieux de travail se tient du 15 septembre au 15 décembre 2010. Elle vise les secteurs de la propreté et de la réparation automobile. Cette initiative a pour objectif, à la fois, de dresser un bilan de l'application des obligations réglementaires sur l'utilisation des agents chimiques dangereux et d'améliorer les conditions de travail des salariés, contribuant ainsi à réduire les maladies professionnelles et les accidents du travail. Sur la région, la Carsat Auvergne va mener cette action en partenariat avec la DIRECCTE Auvergne. Cette campagne vise tous les acteurs susceptibles d'être concernés par cette opération : employeurs, salariés, préventeurs, établissements de formation des jeunes...

Infos plus : au niveau national, l'Assurance Maladie Risques Professionnels propose un dossier d'information sur le risque du cancer en milieu professionnel et sa prévention. Ce dossier apporte aux entreprises des éléments de compréhension simples et quelques « clés » pour leur donner envie d'agir. Il est consultable sur le **site Internet de la Carsat Auvergne www.carsat-auvergne.fr, rubrique salarié, chef d'entreprise ou acteur de la prévention > Actus.**

Cette action s'inscrit dans le Plan national d'actions coordonnées (PNAC) engagé par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels, qui vise à soustraire 100 000 salariés aux expositions au risque cancérigène d'ici à fin 2012 par des actions directes en entreprises. Au niveau national déjà plus de 3 000 entreprises ont été visitées par nos services prévention ce qui représente plus de 48 000 salariés exposés. La prévention de ce risque est également une priorité du Plan Santé au Travail 2010-2014 auquel l'Assurance Maladie - Risques Professionnels contribue activement.

Contact presse

Nathalie Ribaud - Tél. : 04 73 42 85 40

✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.frwww.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Témoignages d'entreprise

TOP PRESSING

1 place de l'église

15130 ARPAJON-SUR-CÈRE

Contact sur place : Nathalie Combe, 04 71 64 97 91

Contact Carsat Auvergne qui a accompagné l'entreprise :

François Villin, contrôleur de sécurité, 04 73 42 70 08

Cela fait près de deux ans que Nathalie Combe a remplacé ses machines de nettoyage au perchloroéthylène (cancérogène de catégorie 3) par un système à l'eau.

Depuis plusieurs années, elle avait été alertée par de nombreux articles sur les dangers potentiels du perchlo et les informations complémentaires que lui a apportées le contrôleur de sécurité de la Carsat l'ont confortée dans sa décision d'adopter un procédé aqueux. La Carsat Auvergne l'a d'ailleurs aidée dans la réalisation de son projet en participant financièrement dans le cadre d'un contrat de prévention.

Le bilan que dresse Nathalie Combe est extrêmement positif, tant pour la santé de ses salariées et elle-même, que pour l'environnement ou même la santé économique de son pressing. Elle est d'ailleurs régulièrement sollicitée par des confrères d'Auvergne, ou d'autres régions, qui veulent échanger avec elle sur son expérience.

Elle confie volontiers : « *Nous travaillons maintenant dans une ambiance beaucoup plus agréable et pour rien au monde, je ne voudrais revenir en arrière* ».

SARL DMA

Dépose Matériaux Amiante

42 rue des Varennes BP 80141

63173 AUBIÈRE CEDEX

Tél : 04 73 16 49 07

Contact sur place : Laurent Fric, gérant

Contact Carsat Auvergne qui a accompagné l'entreprise :

Christophe Degeorges, contrôleur de sécurité, 04 73 42 70 05

Toute intervention sur des matériaux contenant de l'amiante peut libérer des fibres cancérogènes dangereuses pour l'homme. Le traitement de ces matériaux pouvant libérer des poussières à l'intérieur des bâtiments ne peut être réalisé que par les titulaires de la certification QUALIBAT 1512. L'attribution de cette certification nécessite, notamment, des formations professionnalisant les salariés et améliorant le savoir-faire de l'entreprise.

C'est dans ce contexte que l'entreprise DMA a vu le jour en 2010. Les trois salariés de cette TPE, dûment formés, interviennent avec des équipements de travail adaptés, des équipements de protection collective et individuelle et des installations d'hygiène spécifiques. Précisons que l'Auvergne ne compte actuellement que quatre entreprises titulaires de cette qualification, ce qui est très peu au regard des quantités importantes d'amiante à traiter dans notre région. La Carsat Auvergne a accompagné cette entreprise dans sa phase de gestation et lors de la réalisation de ses premiers chantiers.

Contact presse

Nathalie Ribaud - Tél. : 04 73 42 85 40

✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr

www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Points à retenir...

Supprimer les facteurs de risque au travail, c'est théoriquement éviter plus de 10 000 nouveaux cas de cancer par an.

Les agents cancérigènes susceptibles d'être rencontrés au travail sont nombreux : plus de 200 ont été répertoriés. Les plus présents sont les agents chimiques.

Plus d'1 salarié sur 10 sont exposés à un ou plusieurs cancérigènes au travail. La plupart des secteurs d'activité sont concernés.

Selon une enquête publiée par le ministère du travail en mars 2006 : 2,3 millions de personnes seraient exposées à des agents cancérigènes, soit 13,5 % des salariés. 70 % des salariés exposés sont des ouvriers et 20 % des professions intermédiaires de l'industrie et du secteur de la santé. Les salariés employés à des fonctions de maintenance (installation, entretien, réglage et réparation) sont souvent plus exposés que les autres à des agents cancérigènes et ils sont en plus généralement en contact avec plusieurs produits (46 % sont exposés à deux cancérigènes ou plus).

L'exposition à un produit cancérigène présente toujours un risque pour la santé. Même les expositions minimales doivent être évitées.

L'amiante est aujourd'hui encore responsable de plus de 85 % des cancers professionnels reconnus. Les effets sur la santé d'une exposition à l'amiante surviennent plusieurs années après l'exposition, le plus souvent après le départ à la retraite.

Les électriciens, maçons, plombiers, peintres, chauffagistes, couvreurs... peuvent toujours rencontrer l'amiante lorsqu'ils effectuent des travaux dans les bâtiments construits avant 1997.

En matière d'accident du travail et de maladie professionnelle, il y a faute inexcusable s'il est prouvé que l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié et qu'il n'a pas pris les mesures de prévention ou de protection nécessaires pour l'en préserver.

Le fait de choisir des produits ou des procédés moins dangereux présente non seulement un avantage pour la santé des salariés, mais aussi parfois pour l'environnement. Cela peut être un argument de poids à faire valoir vis-à-vis d'un client.

Contact presse

Nathalie Ribaud - Tél. : 04 73 42 85 40

✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr

www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

La Carsat Auvergne, membre du réseau de l'Assurance Maladie Risques Professionnels

Depuis 1947, la Sécurité sociale a en charge la gestion du risque "Accidents du travail et maladies professionnelles". Entre les Cnam qui versent les indemnités aux victimes et payent les frais médicaux et les Urssaf qui perçoivent auprès des entreprises les cotisations destinées au financement du risque, les Carsat, au titre de l'Assurance Maladie Risques professionnels, assurent :

- la coordination et le développement de la prévention ;
- le suivi statistique des sinistres ;
- la tarification des entreprises.

La Carsat Auvergne dispose de moyens humains, techniques, juridiques et financiers qui lui permettent d'être un acteur majeur de la prévention dans la région.

En terme de moyens humains, son équipe d'ingénieurs-conseils, de contrôleurs de sécurité et d'animateurs de prévention issus du monde des entreprises pratique chaque année près de 8000 interventions dans les entreprises. Ils sont chargés notamment de :

- détecter les risques pour chaque activité ;
- étudier les moyens de prévention adaptés ;
- informer et conseiller les entreprises sur les risques encourus et les solutions applicables ;
- inciter à la réalisation d'actions préventives pertinentes pour maîtriser les risques professionnels ;
- assister les comités d'hygiène et de sécurité des entreprises ;
- veiller à l'application des mesures demandées ;
- favoriser la prise de conscience des employeurs et des salariés face aux problèmes de sécurité.

Pour cela, ils utilisent différents moyens :

- procéder à des incitations financières (dont les contrats de prévention, les aides financières simplifiées, la minoration ou la majoration des cotisations...) ;
- informer et former, via son Centre régional d'information et de formation, grâce à une offre documentaire technique et juridique de l'INRS, la recherche personnalisée d'information, des affiches, films, documents de sensibilisation et une importante offre de formation à la sécurité pour les employeurs et les représentants du personnel ;
- initier des mesures et des prélèvements par un centre de mesures physiques et un laboratoire de chimie.

La prévention des risques professionnels, moyen pour améliorer les conditions de santé et de sécurité dans l'entreprise et pour réduire le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles, est un investissement dont il est attendu un retour à la fois aux plans humain, social et économique.

Associant l'intérêt des hommes et celui des entreprises, la prévention requiert une politique globale cohérente appliquée par tous les acteurs impliqués. Durant les dix dernières années, cette politique s'est développée autour de 4 axes :

- amplifier l'action de maîtrise des risques professionnels ;
- anticiper les évolutions susceptibles d'affecter les entreprises ;
- optimiser le fonctionnement du réseau Prévention ;
- mieux faire connaître ce réseau.

Le bilan dressé pour actualiser la politique menée a conclu au maintien des quatre axes comme socle du projet de la Branche Risques professionnels sur la période 2009-2012 mais avec de nouvelles orientations :

- mobiliser le réseau prévention autour de **quatre risques prioritaires** :
 - . **construire un plan d'action de prévention des cancers professionnels** ;
 - . prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
 - . promouvoir les actions de prévention du risque routier encouru par les salariés ;
 - . prévenir les risques psycho-sociaux ;
 et de trois activités : la grande distribution, le BTP et l'intérim
- renforcer le métier de préventeur et développer les synergies pour être collectivement plus efficace.

Contact presse

Nathalie Ribaud - Tél. : 04 73 42 85 40

✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr

www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse



Président :
Bernard EUZET

Avec la loi du 21 juillet 2009 "Hôpital, patients, santé et territoire" qui a transféré la mission des Cram relative à la politique sanitaire et médico-sociale aux ARS, les Cram sont devenues Carsat, les Caisses d'Assurance Retraite et de Santé au Travail. Les Carsat reprennent en propre la gestion de l'assurance retraite que leur déléguait jusqu'alors le Cnav et ce, dans leur cadre territorial. Elles conservent leurs missions relatives à l'Assurance Maladie Risques Professionnels et le Service social.



Directeur :
Yves GALÈS

La Carsat Auvergne compte parmi les acteurs économiques les plus importants de la région :

- > par le nombre d'emplois qu'elle assure (574) ;
- > par les rapports qu'elle entretient avec les entreprises et les collectivités territoriales ;
- > par les sommes qu'elle redistribue (près de 2 milliards d'euros).

Carsat Auvergne, la double assurance : garantir la retraite, protéger la santé.

Dans le domaine de l'Assurance Retraite



Préparer et accompagner la RETRAITE

Simplifier pour les entreprises et améliorer pour tous la qualité des données sociales

La Carsat propose conseil et assistance aux entreprises pour leur permettre d'établir leur déclaration annuelle des données sociales (DADS) dans les meilleures conditions. Elle centralise le recueil des données sociales et assure la redistribution des informations à ses partenaires sociaux et fiscaux.

Gérer les comptes retraite des salariés

Dès le 1^{er} emploi, même saisonnier, l'Assurance Retraite ouvre un compte individuel retraite pour chaque salarié. À partir des déclarations des données sociales que lui adressent chaque année employeurs et organismes sociaux, elle enregistre sur ce compte salaires et cotisations versés.

Préparer et calculer la retraite

Elle aide les futurs retraités à préparer leur retraite et instruit leurs dossiers (98 % des dossiers payés dans le mois suivant la 1^{re} échéance due, hors conventions internationales).

Payer les retraites et participer à l'amélioration du bien-être des retraités

L'Assurance Retraite assure le paiement mensuel des retraites (291 074 retraités en 2009). Elle favorise l'adaptation des retraités à leur nouvelle vie et leur maintien à domicile dans le cadre de sa politique de prévention de la perte d'autonomie (plus de 8,7 millions d'€).

Dans le domaine de l'Assurance Maladie

Agir pour la SANTÉ

→ au travail (prévention des risques professionnels)



Aider à prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

L'Assurance Maladie Risques Professionnels assure une mission de conseil, d'expertise et d'information : diagnostic et analyse des risques, promotion de politiques de prévention, mise à disposition d'outils d'information, actions de formation...

et gérer l'assurance "accidents du travail" : calcul du coût du risque professionnel et notification à chaque entreprise du taux de sa cotisation annuelle.

→ et au quotidien



Accompagner les personnes en difficulté

L'Assurance Maladie Service social facilite l'accès aux soins, favorise l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et intervient dans la prévention et le traitement de la dépendance des personnes âgées et/ou handicapées.

Contact presse

Nathalie Ribaud - Tél. : 04 73 42 85 40

✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr

www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse